

Prêteur : Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable, 34, rue Léandre Merlet - BP 17 - 85001 La Roche sur Yon Cedex - RCS La Roche sur Yon B 307 049 015, ORIAS : 07 027 974

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

2 PRÊTS IMMOBILIERS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES À LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

Explications relatives aux taux fixes et variables	<ul style="list-style-type: none"> Taux fixe : les échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe assure une sécurité maximale Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, sécurisé à la hausse par une garantie de taux plafond, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché.
Suretés	<ul style="list-style-type: none"> 3 principales garanties : l'hypothèque, le privilège de prêteur de deniers (PPD) et la caution d'un organisme de cautionnement mutuel <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas de l'hypothèque ou du PPD, la banque prend en garantie le bien immobilier. Celle-ci est alors en droit, en dernier recours, de saisir le bien pour lequel un crédit a été souscrit afin de le vendre et de recupérer les sommes restant dues au titre du prêt. Dans le cas de la caution, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier en cas de défaillance de l'emprunteur. Autres garanties : <ul style="list-style-type: none"> La caution personnelle (un tiers se porte garant du remboursement du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur) Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...)
Assurance emprunteur	Prêts immobiliers : <ul style="list-style-type: none"> Obligatoire : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle ; Conseillée : assurance perte d'emploi. Crédits consommation hypothécaires : <ul style="list-style-type: none"> Facultative : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle
Devises proposées	EUR
Autres coûts non compris dans le coût total du crédit	Ne sont pas compris dans le coût total du crédit les frais non déterminables au jour de l'émission de l'offre de prêt (tels que les frais de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés...).
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou in fine remboursement du capital à l'échéance, intérêts et assurance réglés mensuellement. Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent le montant de l'échéance. Franchise ou différé : il s'agit de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement. <ul style="list-style-type: none"> Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance Modulation (ne concerne que les prêts immobiliers) : après 12 mois d'amortissement, il s'agit de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse (dans la limite de 36 mois) comme à la baisse
Remboursement anticipé	Prêts immobiliers : <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : sauf exonérations légales, des indemnités sont-exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû Crédits consommation hypothécaires : <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont-exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû
Expertise du bien	La banque peut demander une expertise du bien à financer si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client
En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations	La banque se réserve la possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> Majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances Ou exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et cotisations d'assurances non réglés En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance emprunteur, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur l'un de nos crédits, vous pouvez obtenir sur simple demande et sans frais la Fiche Clarté relative à celui-ci.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier et de constitution des garanties convenues.

2 PRÊTS IMMOBILIERS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES À LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

PRET IMMOBILIER ORDINAIRE / PRET MODULIMMO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier amortissable
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 360 mois
Taux	Fixe ou variable
Suretés	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000€ et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 1,79 %, vous remboursez 135 mensualités de 652.58 puis 44 mensualités de 643.81 € et une dernière de 644.70 €. Montant total dû par l'emprunteur : 118 060.64 € dont 990 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,32 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 18.70 € (3), pendant 135 mois à compter de la date réelle de 1^{er} déblocage (hors premier prélèvement) et de 9.93 € pour les 45 mois suivants après application de la réduction fidélité, montant total sur la durée du crédit de 2 972.60 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %.</p> <p>(1) Conditions Juillet 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Oui si le crédit est un prêt Modulimmo, dans la limite d'un rallongement de 3 ans
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées, sauf exonérations légales, dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

CREDIT RELAIS

Nature des crédits proposés	Prêt permettant de financer en partie ou entièrement l'acquisition d'un bien immobilier en attendant la vente d'un autre bien immobilier
Destination	Acquisition
Durée	1 à 24 mois
Taux	Fixe
Suretés	Ordre irrévocable auprès du notaire Suretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : pour un crédit relais destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 150 000€ et d'une durée de 24 mois au taux débiteur fixe de 2.80 %, vous remboursez 23 mensualités de 375.35 € et une dernière de 150 375.35 €. Montant total dû par l'emprunteur : 159 508.40 € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 3.22 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 25.35 € (3), montant total sur la durée du crédit de 608.40 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,21 %.</p> <p>(1) Conditions juillet 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Franchise partielle ou totale
Remboursement anticipé	Possible à tout moment sans pénalités

PRET IN FINE	
Nature des crédits proposés	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
Destination	Acquisition
Durée	60 à 180 mois
Taux	Fixe, ou variable
Suretés	Nantissement d'un placement et Suretés habituelles cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 150 000€ et d'une durée de 119 mois au taux débiteur fixe de 2.01 %, vous remboursez 90 mensualités de 287.25 €, 29 mensualités de 264.75 € et une dernière de 150 264.75 €. Montant total dû par l'emprunteur : 184 785 € dont 990 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.36 %(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 36 € pendant 90 mensualités et 13.50 € pendant 30 mensualités (3), montant total sur la durée du crédit de 3.645 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,25 %. <i>(1) Conditions Juillet 2017.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	In fine
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Franchise partielle par définition,
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

PRET CREDINERGIE	
Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Financement de travaux d'économie d'énergie dans un logement
Durée	Jusqu'à 180 mois
Taux	Fixe
Suretés	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 1,20 %, vous remboursez 90 mensualités de 450.72 €, 29 mensualités à 447.08 € et une dernière de 447.69 € Montant total dû par l'emprunteur : 54 477.81 € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,76 %(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 8.35 € pendant 90 mensualités et 4.71 € pendant 30 mensualités (3), montant total sur la durée du crédit de 892.80 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,35 %. <i>(1) Conditions Juillet 2017</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels</i> <i>(3) Cotisations donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime)</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
Retour à taux fixe	Non
Franchise	Oui, partiel ou total
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités peuvent exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû.

3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

PRET CONVENTIONNE / PRET CONVENTIONNE A L'ACCESSION SOCIALE

Nature des crédits proposés	Prêts immobiliers réglementés donnant droit à divers avantages, dont le droit à l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources pour le PAS)
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	60 à 360 mois
Taux (*)	Fixe ou variable
Suretés (*)	Suretés habituelles, cf. ci-dessus PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + garantie réelle de 1 ^{er} rang si > 15 000 €
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000€ et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 2.02 %, vous remboursez 180 mensualités de 528.23 puis 59 mensualités de 517.43 € et une dernière de 517.70 €. Montant total dû par l'emprunteur : 126 627.47 € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,50 %(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 21.40 € (3), pendant 180 mois à compter de la date réelle de 1 ^{er} déblocage (hors premier prélèvement) et de 10.60 € pour les 60 mois suivants après application de la réduction fidélité, montant total sur la durée du crédit de 4 488.00 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,41%. (1) Conditions Juillet 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel
Dont Modulation	Oui dans la limite d'un rallongement de 3 ans
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

PRET EPARGNE LOGEMENT

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL) et de la durée de remboursement
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 180 mois
Taux (*)	Fixe, en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement
Suretés (*)	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50.000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,18 %, vous remboursez 90 mensualités de 472.41 €, 29 mensualités de 467.77 € et une dernière de 469.29 €. Montant total dû par l'emprunteur : 56 850.52 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 6 580.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.54 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 90 cotisations mensuelles de 8,35 € et 30 cotisations mensuelles de 4,71 € (3), montant total sur la durée du crédit de 892,80 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. (1) Conditions juillet 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Sans objet
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

PRET A TAUX ZERO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
Destination	Acquisition de la résidence principale
Durée	240 à 300 mois
Taux	Taux Fixe 0%
Suretés	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 e et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous remboursez 10,70 e par mois pendant 60 mois puis 120 mensualités de 288,47 €, puis 59 mensualités de 283,07 e et une dernière de 284,47 e. Montant total dû par l'emprunteur : 52 244 . Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 2 244,00 e. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,34 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 10,70 e et 60 cotisations mensuelles de 5,30 e (3), montant total sur la durée du crédit de 2 244 e et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <i>(1) Conditions Juillet 2017.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</i>
Modalités de remboursement	Mensuel après une période de différé
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

Certains prêts de Collectivités Locales ou présentant des particularités locales ne sont distribués que dans certaines régions : les informations les concernant sont disponibles dans les points de vente habilités à les commercialiser.

PRET LOCATIF SOCIAL

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé destiné au financement des logements locatifs sous conditions de ressources des locataires et de loyers plafonds
Destination	Acquisition
Durée	Mini 180 mois
Taux	variable
Suretés	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur variable de 2.16 %, vous remboursez 135 mensualités de 669.60 €, 44 mensualités de 660.83 € et une dernière de 661.43 €. Montant total dû par l'emprunteur : 121 123.95 € dont 990 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 21 123.95 € Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,69 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 135 cotisations mensuelles de 18.70 € et 45 cotisations mensuelles de 9.93 € (3), montant total sur la durée du crédit de 2 971.35 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %. <i>(1) Conditions juillet 2017.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Partielle ou totale,
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

REGROUPEMENT DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours
Durée	De 6 à 120 mois
Taux ^(*)	Fixe
Suretés ^(*)	Hypothèque
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédit d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,20 %, vous remboursez 119 mensualités de 560,14 € et une dernière de 559,74 €. Montant total dû par l'emprunteur : 67 466,40 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 6,50 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,24 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 821,95 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,44 %.</p> <p>(1) Conditions Juillet 2017 (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
dont Report d'échéance	Non
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Non

PRET PERSONNEL HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
Durée	De 3 à 120 mois
Taux ^(*)	Fixe
Suretés ^(*)	Hypothèque
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer un projet personnel d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,30 %, vous remboursez 119 mensualités de 513,39 € et une dernière de 512,63 €. Montant total dû par l'emprunteur : 61 856,04 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,50 % ⁽²⁾.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,25 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 717,89 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,41 %.</p> <p>(1) Conditions Juillet 2017 (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
dont Report d'échéance	Non
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Non

PRET AUTO HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable affecté
Destination	Prêt destiné à financer l'acquisition d'un véhicule
Durée	De 3 à 120 mois
Taux	Fixe
Suretés	Hypothèque
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif ⁽¹⁾ : Pour un crédit amortissable destiné à financer un véhicule d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,30 %, vous remboursez 119 mensualités de 513,39 € et une dernière de 512,63 €. Montant total dû par l'emprunteur : 61 856,04 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,50 % ⁽²⁾.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,25 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 717,89 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,41 %.</p> <p>(1) Conditions au Juillet 2017 (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
dont Report d'échéance	Non
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Non